

# CHAMPIONNAT DE FRANCE PÊCHE de BORD de MER

JEUNES – Année 2012

-----



## CAHIER DES CHARGES

Le club organisant un Championnat de France de Pêche de Bord de Mer 'Jeunes' s'engage à respecter le présent cahier des charges ainsi que le Règlement Fédéral ( en ligne sur le site de la Commission Nationale – [ffpmborddemer.com](http://ffpmborddemer.com) ). L'organisation des Championnats de France de pêche de Bord de Mer tombe sous l'entière responsabilité de la Fédération. Elle doit superviser toute l'organisation et est entièrement responsable vis-à-vis des Clubs membres de la Fédération participants à cette manifestation.

## CALENDRIER :

### 31 Janvier ( dernier délai ) :

La Commission " Bord de Mer " adressera par courriel à chaque Président Régional, le nombre maximum de sélectionnés possible par Club de leur Comité. Mise en ligne sur le site de la Commission Nationale Bord de Mer ( [ffpmborddemer.com](http://ffpmborddemer.com) ) d'une affiche précisant les dates – lieux etc. du Championnat. La fin de la période des vacances scolaires d'été est fortement recommandée. Toute date proposée en dehors de cette période devra être approuvée préalablement par la Commission .

### 15 Mars ( dernier délai ) :

Les Clubs devront avoir répondu au Président de la Commission Nationale " Bord de Mer " avec copie au Président du Club organisateur précisant leurs nombres de sélectionnés et accompagnateurs envisagés conforme au règlement en vigueur.

### 15 Avril ( dernier délai ) :

**Après validation par la Commission Nationale " Bord de Mer " et le Club organisateur**, le dossier complet sera mis en ligne sur le site de la Commission à savoir :

- Nom du Club Organisateur
- Noms des responsables (adresses – téléphone – e-mails)
- Conditions d'accueil et d'hébergement (obligatoire)
- Programme journalier des compétitions (heures des manches repas etc)
- Tirage au sort (heure – lieu)
- Fiche technique (tailles minimales – zones de pêche – appâts – etc. )

### **8 Juin ( dernier délai ) :**

Les Présidents des Comités Régionaux devront avant cette date envoyer la liste des pêcheurs ayant faits 3 concours à l'aide du formulaire édité par la Commission Bord de Mer.

### **15 Juin ( dernier délai ) :**

Chaque Club adressera, sous pli recommandé, au Club organisateur les dossiers d'inscriptions correspondant à leurs sélectionnés en rajoutant éventuellement les nouveaux licenciés de l'année qui désireraient participé sous réserve d'avoir fait 3 concours qualificatifs fédéraux entre le 1<sup>er</sup> Janvier et le 30 Juin. A charge pour le Club organisateur de transmettre, dès réception, par courriel, les noms – prénoms – Club – Comité – au responsable de la Commission chargé du contrôle..

Sur demande du Club organisateur, le Commission " Bord de Mer " avertira les Présidents de Clubs qui n'auraient pas répondu.

### **1 Juillet : Clôture définitive des inscriptions**

#### **COÛTS :**

Le coût de l'engagement (frais d'inscription) est fixé à **10 €**.

L'hébergement doit obligatoirement être proposé par le Club organisateur.

Son montant ainsi que les prestations complémentaires (repas de clôture - paniers repas – appâts etc...) sera fixé par l'organisateur.

Les prestations complémentaires (non obligatoires) sont laissées au choix de l'organisateur et des participants.

En cas de désistement, le remboursement des sommes perçues est laissé à l'initiative de l'organisateur sauf cas de force majeure sur présentation d'un justificatif. Les modalités de remboursement doivent figurées dans le dossier d'inscription.

Prévoir dans le budget, l'hébergement du Président de la Commission Nationale Bord de mer.

**Les chèques (inscriptions – Hébergements - prestations complémentaires) seront déposés en banque deux mois maximum avant la date du Championnat de France.**

#### **ORGANISATION :**

L'organisateur prendra toutes les dispositions nécessaires pour la sécurité, la surveillance et le respect des règlements.

Chaque fois qu'il sera possible, il sera délimité une " Zone Pêcheurs " à l'intérieur de laquelle seule la présence des compétiteurs sera accepté avec accès toléré pour les membres de l'organisation, de la Commission Nationale " Jeunes " et d'un capitaine agréé de chaque Club participant (par tranche de 5 participants par Club et par zone). L'organisateur devra prévoir une marque d'identification de ces capitaines.

Les Commissaires auront en charge le bon déroulement des épreuves (contrôle et pointage des prises, respect du règlement fédéral etc..). Ils seront identifiables par une tenue ou une marque identique remarquable.

Ils devront posséder la licence fédérale de l'année en cours et seront sous l'autorité du juge arbitre faisant partie du jury.

Il est fortement recommandé la présence d'un Commissaire par tranche de 7 pêcheurs maximum.

Prévoir une réunion des Commissaires au cours de laquelle une information complète sur le règlement fédéral et le déroulement des épreuves leur sera dispensée.

Prévoir des règles de mesure des poissons (avec l'indication des tailles légales locales) ainsi que des crayons à bille pour les fiches de pointage (crayons bois prohibés)

#### **TIRAGE AU SORT :**

Dans les dossiers d'inscriptions, l'organisateur devra préciser l'emplacement des 2 secteurs de pêche ainsi que son mode de tirage au sort et définir les emplacements exacts des N° 1. Chaque secteur doit être séparé par une zone neutralisée de 100 mètres minimum.

#### **PESÉE :**

Application du Règlement Fédéral (Chapitre 7 – Art : 12 – 13 – 14)

#### **RÉCLAMATIONS :**

L'application intégrale du règlement fédéral sera de rigueur.

Un jury sera désigné (par la Commission Bord de Mer) avant le début de la compétition. Il sera composé de :

- un membre du Comité Directeur de la Fédération
- trois membres de la Commission Nationale Bord de Mer
- un arbitre fédéral
- un membre du Club organisateur ( de préférence son Président )

Ce jury aura pour mission de veiller à, l'application du règlement fédéral, ainsi qu'au contrôle du tirage au sort, des licences, de la pesée et participera à la commission d'examen des éventuelles réclamations.

Les réclamations devront être adressées au Responsable du jury le plus tôt possible après la fin de l'épreuve, au plus tard à la fin de la pesée. Elles seront jugées par le jury après audition d'un responsable du club du réclamant et des intéressés ( réclamant – commissaire – etc ).

Ce jury sera présidé par le responsable de la Commission Nationale Bord de Mer ou par le représentant le plus élevé dans la hiérarchie de la Fédération.  
En cas d'égalité de voix au moment de la décision, la voix du Président sera prépondérante.  
Les décisions de cette commission seront sans appel.

#### **CLASSEMENT :**

Application du Règlement Fédéral (Chapitre 8 – Art : 15)

#### **RÉSULTATS :**

Les résultats seront affichés en plusieurs endroits

Résultat 1<sup>ère</sup> Manche : après le Classement 1<sup>ère</sup> Manche

Le Classement 2<sup>ème</sup> Manche ainsi que le Classement général ne seront pas affichés avant la proclamation des résultats.

Un exemplaire des résultats sera donné à chaque club après la cérémonie de clôture du Championnat de France ou au plus tard durant le banquet de clôture..

#### **MÉDAILLES :**

##### **12 médailles d'or :**

1<sup>er</sup> toutes catégories ( 1 ) – 1<sup>er</sup> Junior ( 1 ) - 1<sup>er</sup> Cadet ( 1 ) - 1<sup>er</sup> Minime ( 1 )  
1<sup>er</sup> Benjamin ( 1 ) - 1<sup>er</sup> Poussin ( 1 ) - 1<sup>er</sup> Club ( 3 ) - 1<sup>er</sup> Comité ( 3 )

##### **12 médailles d'argent :**

2<sup>ème</sup> toutes catégories ( 1 ) – 2<sup>ème</sup> Junior ( 1 ) - 2<sup>ème</sup> Cadet ( 1 ) - 2<sup>ème</sup> Minime ( 1 )  
2<sup>ème</sup> Benjamin ( 1 ) - 2<sup>ème</sup> Poussin ( 1 ) - 2<sup>ème</sup> Club ( 3 ) - 2<sup>ème</sup> Comité ( 3 )

##### **12 médailles de bronze :**

3<sup>ème</sup> toutes catégories ( 1 ) – 3<sup>ème</sup> Junior ( 1 ) - 3<sup>ème</sup> Cadet ( 1 ) - 3<sup>ème</sup> Minime ( 1 )  
3<sup>ème</sup> Benjamin ( 1 ) - 3<sup>ème</sup> Poussin ( 1 ) - 3<sup>ème</sup> Club ( 3 ) - 3<sup>ème</sup> Comité ( 3 )

**CLOTURE :**

La clôture du Championnat de France sera prononcée après :

- Appel sur le podium des 5 premiers dans chaque catégorie
- Remise des médailles de la F.F.P.M. aux 3 premiers de chaque Catégorie par un membre de la Fédération.
- Audition de la Marseillaise
- Distribution des autres trophées, coupes, médailles et récompenses.

Le Championnat sera suivi éventuellement d'un apéritif d'honneur et d'un repas de clôture.

En cas de banquet de clôture le soir, Il est fortement recommandé qu'il se déroule selon des horaires " normaux " ( 20 H – 23 H ) afin de tenir compte de la fatigue de plusieurs jours de compétition et des impératifs de départ des participants.

Les soussignés :

La Fédération Française des Pêcheurs en Mer  
Représentée par Monsieur Patrick MORGA Responsable " Bord de Mer "

Monsieur ( Madame ).....

Président (e) de.....

Le:..... à :.....

Pour l'Organisateur

Pour la F.F.P.M.